



Les études de zone

Constat et enjeux

Dans l'étude d'impact réglementaire, seuls les risques sanitaires attribuables aux rejets d'une installation sont évalués.

Qu'en est-il des risques cumulés encourus par la population exposée à plusieurs sources de polluants sur un territoire ?

Un des objectifs du deuxième Plan National Santé Environnement (PNSE2) est la lutte contre les **points noirs environnementaux**, c'est-à-dire les principales zones susceptibles de présenter une surexposition de la population à des substances toxiques.

Définitions

Une « étude de zone » est une démarche d'évaluation :

- des impacts des activités humaines sur l'**état des milieux**,
- des **risques sanitaires** inhérents pour les populations.

conduite sur un territoire appelé « zone » afin d'identifier et de hiérarchiser des **actions** pour la prise en charge et la maîtrise de ces risques ou impacts.

Une zone est (HCSP, 2010) un espace solidaire, sur les plans économique, physique et populationnel, où s'est déroulé ou est envisagé un ensemble d'activités économiques (industries, transports de personnes ou de marchandises, agriculture...), contribuant de manière significative à l'émission dans les milieux, d'agents à potentiel nocif pouvant, seul ou par leur combinaison, affecter la santé à court ou long terme, compte-tenu des conditions d'occupation de l'espace par diverses populations.

Réponses attendues

État des milieux :

L'état des milieux dans la zone est-il satisfaisant, autrement dit est-il compatible avec les usages qui en sont faits ?

Risque sanitaire :

Les pollutions (et nuisances) observées peuvent-elles conduire à un risque préoccupant pour la santé de la population ?

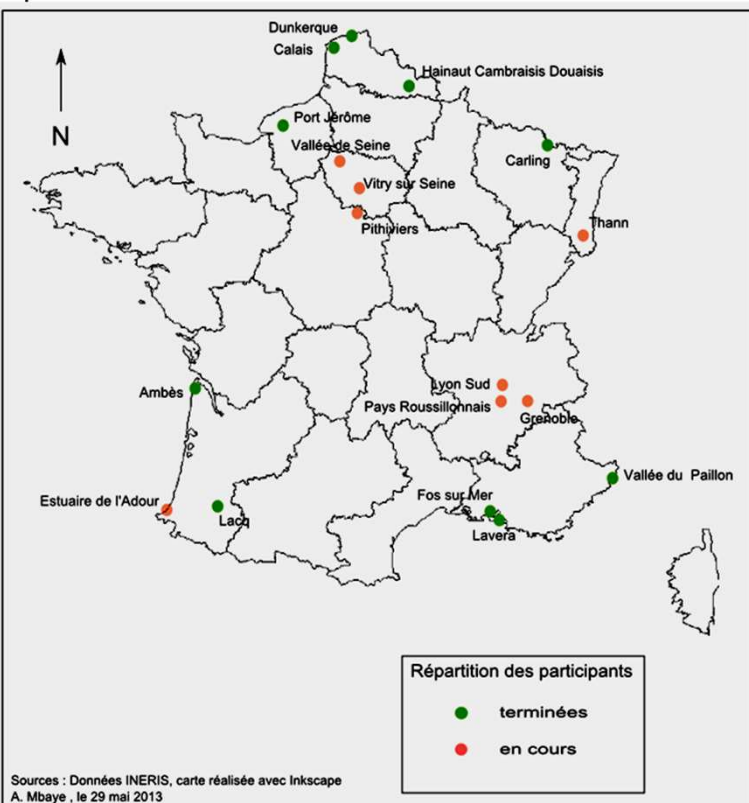
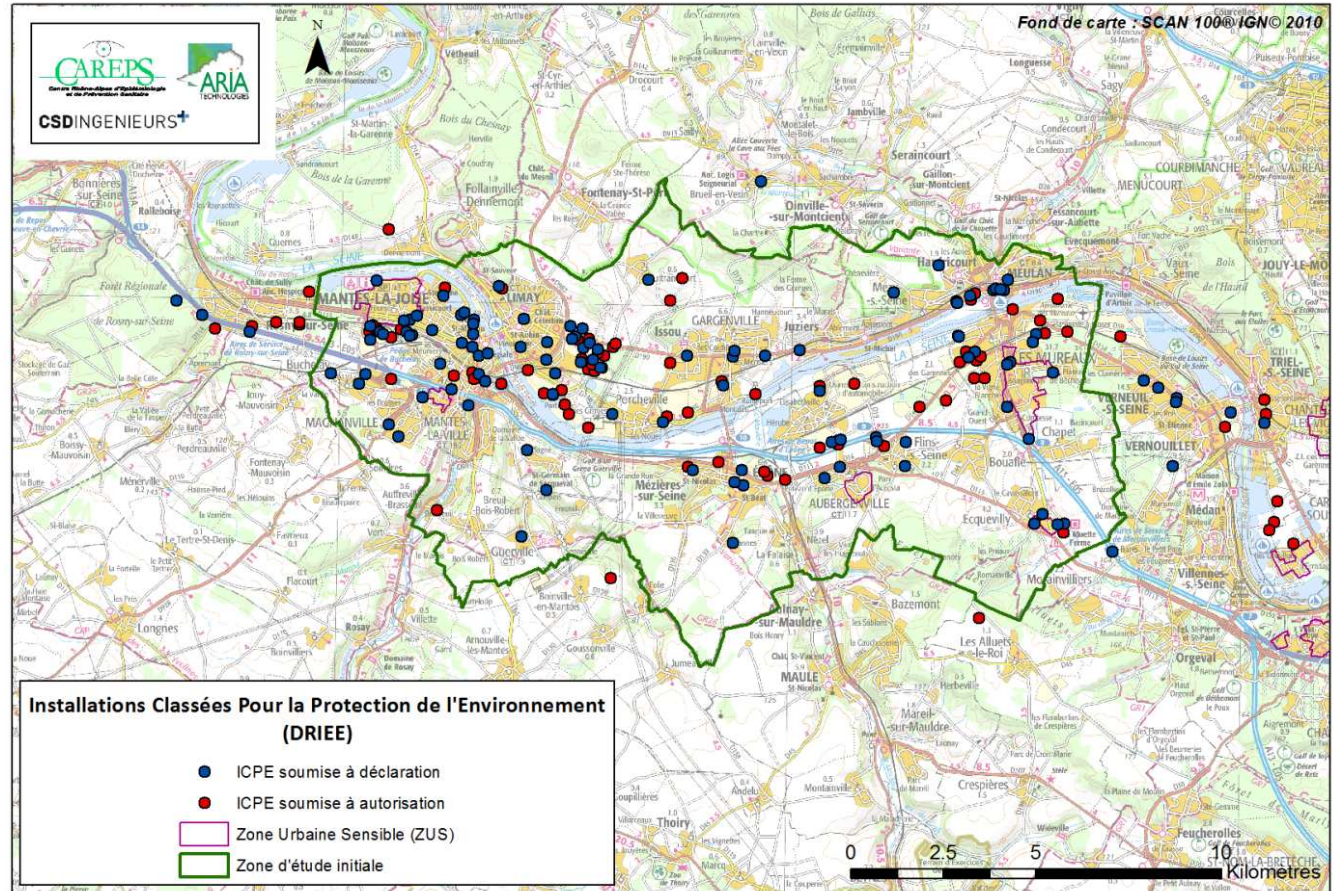
Prévention et gestion des risques :

Quelles sont les actions qui peuvent être mises en œuvre afin de préserver ou retrouver un état satisfaisant des milieux et ainsi diminuer l'impact potentiel sur la santé ?

Étude en 5 phases

- Phase 1 : État des lieux et schéma conceptuel d'exposition
- Phase 2 : Modélisation de la dispersion et des transferts
- Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux
- Phase 4 : Analyse de l'état de l'environnement
- Phase 5 : Caractérisation des expositions et des risques sanitaires

Exemples de zones



Les suites

Ils permettent d'**orienter les actions** pour réduire les émissions, améliorer la qualité des milieux et/ou protéger les populations, par exemple :

- hiérarchisation des sources dont il faudrait réduire les émissions,
- mise en place d'un plan de surveillance environnementale mutualisé,
- lancement d'autres études pertinentes,
- plan de gestion sur les sites pollués, etc...

Concertation et communication

Le pilotage est confié à un Comité d'Orientation Stratégique qui regroupe les différentes parties prenantes :

- administrations,
- opérateurs publics ou privés,
- collectivités territoriales,
- associations,
- personnalités qualifiées

et :

- définit les objectifs et le programme de travail
- garantit la transparence et la concertation
- communique les résultats et propose des actions de gestion

Les résultats de l'étude et les suites à donner doivent être **communiqués** et rester **disponibles** pour être réutilisées.